



EN LIGNE

PROTECTION SOCIALE

# DIALOGUE RÉGIONAL POUR ACCÉLÉRER LA COUVERTURE DE LA PROTECTION SOCIALE ET LES OPTIONS DE FINANCEMENT EN AFRIQUE

8 AVRIL 2021

*Note conceptuelle et programme*



Organisation  
internationale  
du Travail



Centre international de formation

## CONTEXTE

Selon les articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), toute personne a droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie décent.

La protection sociale contribue fortement à réduire la pauvreté, l'exclusion et les inégalités tout en renforçant la stabilité politique et la cohésion sociale. C'est un outil puissant pour prévenir les crises économiques, les catastrophes naturelles et les conflits et s'en relever. La protection sociale contribue à la croissance économique en soutenant le revenu des ménages et la consommation intérieure. En outre, la protection sociale renforce le capital humain et la productivité. La protection sociale est donc essentielle pour une croissance inclusive et un développement durable. La promotion de la protection sociale est également une condition de la justice sociale et du changement transformateur dans le monde du travail, ainsi que pour la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), notamment les cibles 1.3, 3.8, 5.4, 8.5 et 10.4.

L'Afrique a fait preuve d'une très forte volonté politique au plus haut niveau pour mettre en place des politiques visant à mettre en œuvre un développement durable et à lutter contre la pauvreté à travers la promotions des politiques de protection sociale et en assurant un accès effectif à la sécurité sociale à toute la population. Cet engagement politique se traduit notamment par la Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale (2011), la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou + 10 de la Commission de l'Union Africaine (CUA) sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015), la Déclaration d'Addis-Abeba sur la transformation de l'Afrique par le travail décent pour le développement durable, entre autres. L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons qui décrit un cadre stratégique de l'Union africaine (UA) pour la transformation socio-économique de l'Afrique au cours des 50 prochaines années et la Déclaration d'Abidjan pour le centenaire, faite par les mandants de l'OIT lors de la 14e Réunion Régionale Africaine en décembre 2019, appellent à étendre progressivement la couverture de protection sociale durable. La Convention générale de la CEDEAO sur la sécurité sociale et d'autres instruments sous régionaux quant-à-eux fournissent des orientations pour l'accès à la protection sociale et la transférabilité des prestations aux travailleurs migrants et à leurs familles.

Malgré l'importance relative accordée à la protection sociale, tant au niveau régional que national, la couverture de la population reste limitée sur le continent, en particulier en Afrique de l'Ouest. Les estimations les plus récentes du BIT montrent que l'Afrique a la plus faible couverture de protection sociale au monde - 17,8 de la population totale. Ce chiffre est à comparer avec la moyenne mondiale de 45%(BIT, SSI). Il existe des disparités importantes sur le continent : L'Afrique australe et l'Afrique du Nord ont des taux de couverture relativement élevés avec respectivement 39,2% et 43%, alors qu'il est de 14% en Afrique Centrale, 11% en Afrique de l'Est et 8,7% en Afrique de l'Ouest.

Le déficit de couverture en Afrique est associé à un sous-investissement important dans la protection sociale. Le niveau des dépenses moyennes de protection sociale par rapport au PIB en Afrique est inférieur à 5% contre une moyenne mondiale de 8,6%. Le Nord et le Sud sont les sous-régions qui dépensent le plus en protection sociale (dépenses moyennes de 8,1 et 5,2 % du PIB respectivement), par rapport à l'Afrique centrale (1,5 %) et l'Afrique de l'Ouest (0,7).

La COVID-19 a aggravé cette situation. La crise a mis en évidence les lacunes flagrantes de la protection sociale et souligné les conséquences inquiétantes d'une couverture insuffisante, notamment dans le secteur informel. Elle a renforcé l'importance de garantir une couverture de protection sociale adéquate tout au long du cycle de vie et dans toutes les formes d'emploi. La crise a contraint de nombreux gouvernements à étendre temporairement la protection sociale à des groupes non couverts en introduisant des mesures et législations extraordinaires. Un grand nombre des mesures de réponse à la COVID-19 se sont appuyées sur les mécanismes d'emploi formel existants – et de facto laissant de côté l'économie informelle. Les efforts actifs visant à faire bénéficier l'économie informelle de la protection sociale pendant la crise ont été freinés par les difficultés liées à l'informalité, notamment l'identification. La crise offre toutefois l'occasion de mieux reconstruire et de faire progresser la protection sociale.

Les causes profondes des déficits de couverture sociale sur le continent sont notamment les suivantes :

- **Nécessité d'une approche fondée sur les droits** : Une condition préalable à la couverture universelle est la traduction des droits à la protection sociale en droits aux prestations tels que prescrits par la législation nationale. Dans de nombreux pays, les programmes de protection sociale existants ne sont souvent pas ancrés dans la loi.
- **Le sous-financement des systèmes de protection sociale** : L'Afrique est la région où les dépenses publiques dans le domaine de la protection sociale sont les plus faibles selon les estimations du BIT. Selon ces estimations, le déficit de financement pour la fourniture de quatre prestations de protection sociale (maternité, enfants, invalidité et vieillesse) et des soins de santé s'élève à 8,5 % du PIB.
- **Une économie informelle importante qui est en grande partie non couverte par les programmes de protection sociale** : Les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs migrants n'ont généralement pas d'accès effectif aux régimes d'assurance sociale et ne sont pas non plus couverts par les régimes très limités de protection sociale financés par l'impôt.
- **Faiblesse des systèmes de gouvernance et d'administration** : Dans de nombreux pays, la mise en œuvre des systèmes de protection sociale n'est pas suffisamment ancrée dans les principes de bonne gouvernance et d'administration efficace. A ce propos on peut constater des préoccupations importantes notamment l'absence de dialogue social tripartite, l'inefficacité des processus administratifs tels que l'enregistrement, la collecte des cotisations, la gestion financière et le suivi.

- **Absence de coordination politique et institutionnelle** : Les systèmes de protection sociale sont très fragmentés et il n'y a pas de cohérence politique entre les différents régimes et entre les secteurs, en particulier les secteurs social, économique et de l'emploi.

Considérant l'impératif politique, social et économique d'accélérer l'extension de la protection sociale en Afrique et tel que requis par la Déclaration d'Abidjan 2019, le Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique a élaboré une stratégie, structurée en quatre domaines d'action :

- Domaine d'action 1 : Améliorer la couverture et l'adéquation grâce à des stratégies, des cadres juridiques et des programmes de protection sociale solides
- Domaine d'action 2 : Comblent les déficits de financement en assurant un financement adéquat et durable pour l'extension de la couverture sociale
- Domaine d'action 3 : Développer des partenariats stratégiques
- Domaine d'action 4 : Créer un environnement favorable à la promotion de la protection sociale.

L'extension de la couverture en protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et la création d'un espace fiscal plus important pour financer la protection sociale sont des défis majeurs pour atteindre la couverture universelle de la protection sociale en Afrique.

## OBJECTIFS

Cette réunion est l'occasion pour les parties prenantes de discuter des options politiques pour l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et la création d'un espace fiscal plus important pour la protection sociale.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Discuter des défis rencontrés par les pays africains dans l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ainsi que des bonnes pratiques ;
- Identifier les options politiques pour l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle ;
- Discuter le financement des stratégies l'extension de la protection sociale.

## FORMAT ET CONTENU

La réunion se tiendra exclusivement en ligne et sera structurée en trois sessions :

- **Session 1 : Défis pour l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et bonnes pratiques** : Panel avec six intervenants (un représentant d'un ministère en charge de la sécurité sociale, un représentant d'une institution de sécurité sociale, des organisations de travailleurs et d'employeurs, un représentant du PNUD et l'UA), suivi d'une discussion plénière.

- **Session 2 : Financement des stratégies d'extension de la protection sociale** : Panel avec six intervenants (un représentant d'un ministère des finances, un représentant du FMI et de la Banque Mondiale, un représentant du Département de la protection sociale de l'OIT , un représentant d'une organisation d'employeurs et de travailleurs), suivi d'une discussion plénière.
- **Session 3 : Synthèse et perspectives** (discussion plénière).

La réunion sera organisée par l'OIT en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD.

La réunion se déroulera en anglais, français et portugais. L'interprétation simultanée sera disponible tout au long de la réunion en anglais, français, portugais et en arabe.

## PARTICIPANTS

- Représentants de la Commission de l'Union Africaine (UA) - Commission de l'UA et organes de l'UA
- Représentants des Communautés Economique Régionales (CER)
- Représentants des Gouvernements (Ministères en charge de la sécurité sociale et des finances)
- Représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs au niveau continental et national
- Représentants des institutions de sécurité sociale et des associations de sécurité sociale
- Partenaires de développement (Délégation de l'UE, CE, ICMPD, SIDA, UK Aid, Irish Aid, DDC BAD, Banque mondiale, FMI)
- Agences des Nations Unies (UNDECO, PNUD, OMS, FAO, UNICEF)
- Organisations de la société civile, recherche et université

## DATE ET CALENDRIER

- EN LIGNE ; le lien vers la conférence virtuelle sera communiqué vers la fin du mois de mars
- 08 avril 2021 de 08h00 à 11h00 (GMT)

Horaires	Sessions
08h00 – 08h20	<b>Remarques d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commissaire aux affaires sociales (CUA)</li> <li>• Directeur régional du Bureau de coordination du développement des Nations Unies</li> <li>• Directrice de SOCPRO</li> <li>• Directrice régionale de l'OIT</li> </ul>
08h20 – 09h30	<b>Session 1 : Défis pour l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et bonnes pratiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenant 1 : Un/e représentant/e d'un ministère de la sécurité sociale (Cameroun) (10 min)</li> <li>• Intervenant 2 : Un/e représentant/e d'une institution de la sécurité sociale (Ghana) (10 min)</li> <li>• Intervenant 3 : Un/e représentant/e d'une organisation de travailleurs (5 min)</li> <li>• Intervenant 4 : Un/e représentant/e d'une organisation d'employeurs (5 min)</li> <li>• Intervenant 5 : Un/e représentant/e de l'UA (10 min)</li> <li>• Intervenant 6 : Un/e représentant/e du PNUD (10 min)</li> <li>• Discussion plénière (20 min) pré-enregistrement</li> </ul>
09h30-09h35	<b>Pause</b>
09h35 – 10h35	<b>Session 2 : Financement des stratégies d'extension de la protection sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenant 1 : Directrice adjointe, Département de la protection sociale de l'OIT (10 min)</li> <li>• Intervenant 2 : Un/e représentant/e d'un ministère des finances (Egypte) (10 min)</li> <li>• Intervenant 3 : Un/e représentant/e du FMI (10 min)</li> <li>• Intervenant 4 : Un/e représentant/e de la Banque mondiale (10 min)</li> <li>• Intervenant 5 : Un/e représentant/e d'une organisation d'employeurs (5 min)</li> <li>• Intervenant 6 : Un/e représentant/e d'une organisation de travailleurs (5 min)</li> <li>• Discussion plénière (20 min) pré-enregistrement</li> </ul>
10h35-10h40	<b>Pause</b>
10h40 – 10h50	<b>Session 3: Synthèse et perspectives d'avenir</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un/e représentant/e du gouvernement</li> <li>• Un/e représentant/e d'une organisation d'employeurs</li> <li>• Un/e représentant/e d'une organisation de travailleurs</li> </ul>
10h50 – 11h00	<b>Remarques finales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice régional de l'OIT pur l'Afrique</li> <li>• Commissaire aux affaires sociales de la CUA</li> </ul>

# INFOS

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS  
VEUILLEZ CONTACTER**

**Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique**

Plateau, Immeuble CCIA  
Abidjan - Côte d'Ivoire  
01 BP 3960 Abidjan 01  
poku@ilo.org  
umuhire@ilo.org

**Centre international de formation de l'OIT**

Programme de Protection sociale, gouvernance et tripartisme (SPGT)  
Viale Maestri del Lavoro, 10  
10127 Turin, Italie  
spgt@itcilo.org